



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau des enquêtes publiques et installations classées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CoDERST

Séance du 3 octobre 2019

- POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019
- POINT N° 2 : Demande de déclaration d'insalubrité irrémédiable concernant une maison située 6 rue de Durlinsdorf à Mooslargue, procédure au titre des articles L 1331-26 du code de la santé publique
- POINT N° 3 : Demande de déclaration d'insalubrité concernant une maison individuelle et un logement situés 12 rue du Rhin à Fessenheim, procédure a titre des articles L 1331-26 du code de la santé publique
- POINT N° 4 : Projet d'arrêté préfectoral fixant des prescriptions complémentaires à la société Essity Opérations France pour son établissement situé à Kunheim dans le cadre du réexamen de ses conditions de fonctionnement

Le conseil a émis un avis favorable à l'ensemble des points examinés ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude GENEY